

COMMUNE DE BEYNOST	Référence dossier : N° DP00104323A0179	
	Déposé le 30/10/2023, récépissé affiché en Mairie le 03/11/2023	Complété le 24/11/23
	Par: M.COCQUEEL Thomas et Mme PASTEL Aurélie Demeurant à 245 Bis Montée de la demi-lune Les Pommieres -01700 BEYNOST Sur un terrain sis :245 Bis Montée de la demi-lune Les Pommieres -01700 BEYNOST Refs cadastrales : Section AB-0830	Surface de plancher : 0 Description du projet : Installation d'une pergola

Le Maire,

VU la demande susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/12/2019, et notamment le règlement de la zone U,

VU le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/01/2006,

CONSIDERANT que le terrain est situé en zone U du PLU secteur 6 et Zone bleue Bt du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) susvisé.

CONSIDERANT qu'en application de l'article U2.1 volumétrie et implantation des constructions du règlement du PLU, les constructions s'implanteront soit avec un retrait minimum de 4 mètres des limites séparatives soit en limite à condition que la hauteur de la construction mesurée sur ladite limite ne dépasse pas 3.5 mètres.

CONSIDERANT que le projet ne respecte pas l'article susvisé,

ARRÊTE

Article 1 - Il est fait opposition aux travaux objets de la déclaration préalable susvisée

BEYNOST, le 30/11/2023

Le Maire
Caroline TERRIER



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois à compter de sa notification, pour le pétitionnaire, ou pour les tiers, à compter du premier jour de l'affichage sur le terrain et pendant 2 mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte (Monsieur le Maire) ou d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

